



Facture erronée, marchand veut revoir prix à la hausse

Par **lucy_ange**, le **21/10/2009** à **10:53**

Bonjour,

Je me suis rendu en Août dernier dans un magasin X de lunettes. Après avoir choisis ma monture, sélectionné des verres, je demande au conseiller du magasin X combien devrais-je payer (Mutuelle et Sécurité sociale déduites). Ma mutuelle ne communiquant pas de données par téléphone, la conseillère se base sur mon ancien achat et m'annonce que je paierai aux alentours de 100/150 euros (oralement, aucune preuve écrite). J'accepte alors de lancer la commande et laisse un cheque de caution du montant total des lunettes.

Arrive le jour de la réception de ces dernières, on m'adresse une facture pour montant à ma charge de 150 euros... parfait c'est ce qu'on m'avait annoncé. Je récupère mon cheque de caution et règle le tout. Je repars donc avec mon ticket de caisse et mes lunettes.

1 mois après je reçois un courrier. Le magasin X a fait une erreur de frappe et il me resterait 170 euros à régler en plus des 150 euros déjà réglés ! Pour l'erreur, ils ont inversé ce que je devais payer et ce que remboursait réellement la mutuelle.

Ils me menacent de porter l'affaire plus haut si je ne règle pas, ce qui engendrerait (selon eux) des frais supplémentaires pour moi.

Suis-je obligé de payer alors qu'ils m'ont fait une facture de 150 euros à ma charge, que j'ai réglé en temps et en heure ?

Par avance merci pour votre réponse, je suis étudiante et ce budget n'était vraiment pas prévu !